

MAIRIE DE LA GRAVE - LA MEIJE

Délibération du Conseil Municipal
N°2022-005TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU VILLAGE DE TERRASSES :
Eau potable/Eau pluviale/Assainissement/ Réseaux

Séance du : 28 Janvier 2022

Date de convocation : 24 Janvier 2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-huit janvier, à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, se réunit au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents ou représentés : 9

Nombre de votes : 9

Présents : PIC Jean-Pierre, SIONNET Philippe, PIQUEMAL Michel, MATHON Sylvie, GILBERT Hervé, FERRIER Stéphane, FAUST Alain, SIONNET Anthony

Pouvoir de : FERRIER Nathalie à FERRIER Stéphane,

Absent : ONOL LANG Per, FERRIER Nathalie, JACOB Roland,

Secrétaire de séance élu : PIQUEMAL Michel

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

La Commune de LA GRAVE souhaite réaliser un réseau d'assainissement séparatif dans le hameau des Terrasses avant le raccordement programmé en 2023 du réseau de transfert des EU issues du Chazelet pour éviter les problèmes d'odeurs, et profiter de la réfection de ces réseaux pour rénover et enfouir tous les réseaux existants (Notice en annexe) :

Estimation des dépenses :

	Coût HT	
Terrassement et voirie	92103.33 €	
Eau potable	85028.33 €	23.3 %
Eaux pluviales	106198.33 €	
Electrique + téléphonique	66744.25 €	
Eclairage public	14280.00 €	
<i>TOTAL HT</i>	<i>364354.25 €</i>	<i>100%</i>
Divers et imprévus (env 10%)	36645.75 €	
Etudes (geotechnique, topographique, contrôles externes ...)	12940.00 €	
Honoraires de Maitrise d'œuvre (env 6%)	24060.00 €	
<i>TOTAL FRAIS COMMUN</i>	<i>73645.75 €</i>	
COUT OPERATION HT	438000.00 € HT	

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

EAU POTABLE	Cout HT	85028.33 €
	% Frais commun HT	17159.45 €
	TOTAL Eau Potable HT	102187.79 €
Agence de l'Eau	50%	51093.89 €
Département des Hautes-Alpes	20%	20437.55 €
Autofinancement communal	30%	30656.34 €
RESTE DU PROJET : TERRASSEMENT VOIRIE/ EAU PLUVIALE/ ELECTRICITE ET TELEPHONIE/ ECLAIRAGE PUBLIQUE	Cout HT	335812.21 €
DETR	30%	100743.66 €
FRAT	30%	100743.66 €
DEPARTEMENT 05	20%	67162.44 €
Autofinancement communal	20%	67162.45 €
TOTAL AUTOFINANCEMENT COMMUNAL		97818.79 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le projet ;
- Approuve le plan de financement prévisionnel des travaux du projet;
- S'engage à respecter le code des marchés publics,
- Donne mandat à Mr Jean-Pierre PIC, Maire de la commune, ou à un adjoint, pour instruire le dossier et entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'aboutissement du projet.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Pierre PIC

Date dépôt Préfecture :
Date affichage :

